

DEC142305DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine MAGNETTO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7330 intitulée Centre Européen de recherche et d'enseignement des géosciences de l'environnement

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7330, intitulée « Centre Européen de Recherche et d'Enseignement des Géosciences de la Terre », dont le directeur est Nicolas THOUVENY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandrine MAGNETTO, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine MAGNETTO, délégation est donnée à Mme Florence SYLVESTRE, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine MAGNETTO et de Mme Florence SYLVESTRE, délégation est donnée à M. Edouard BARD, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine MAGNETTO, de Mme Florence SYLVESTRE et de M. Edouard BARD, délégation est donnée à M. Didier BOURLES, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 23 septembre 2014

Le directeur d'unité
Nicolas THOUVENY

Les délégataires :

Nom : S. MAGNETTO	Nom : F. SYLVESTRE	Nom : E. BARD	Nom : D. BOURLES
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :